

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que CIFOC organise un **séminaire de formation** spécialisé ayant pour thème et objectifs ce qui suit :

THEME

TRAVAUX COMPTABLES & FISCAUX DE FIN D'EXERCICE

DATES & LIEU

20 - 21 & 22 Février 2019 (Mercredi - Jeudi & Vendredi)

Le Grand Hôtel Tunis 5 ★★★★★

CONFERENCIER

CONSEILLER FISCAL AGREE PAR LE MINISTERE DES FINANCES & CONSULTANT-
FORMATEUR

OBJECTIFS

Permettre aux participants de :

- Réaliser et optimiser les travaux de clôture des comptes et d'élaboration des états financiers de leur entreprise ;
- Améliorer les connaissances pratiques relatives à la détermination du résultat fiscal et à la liquidation de l'impôt.

DOCUMENTATION

- Un Document exclusif spécialement préparé par le Conférencier ;
- Un recueil de tous les textes comptables à jour ;
- Un recueil de tous les textes & codes fiscaux à jour ;
- Formulaire de toutes les déclarations fiscales sur support magnétique ;
- Recueil des formulaires de contrôle fiscal, utilisés par les vérificateurs.
- Toutes les notes communes publiées depuis 1965.

POPULATION

Responsables de la comptabilité, financiers, fiscalistes, auditeurs et autres cadres intéressés.

FRAIS

940 dinars Hors TVA de 19%, déductibles du crédit de TFP dans les conditions et limites prévues par l'arrêté du 10 février 2009.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions d'agréer, l'expression de notre profond respect.

P/ Le Centre International de Formation Continue

CIFOC Formation
La Directrice Générale,
Insaf Daly



TRAVAUX COMPTABLES & FISCAUX DE FIN D'EXERCICE

PROGRAMME DE FORMATION

1^{ERE} JOURNEE :

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. L'amortissement des subventions d'investissement ; 2. La constitution et l'actualisation des provisions pour risques et charges ; 3. La justification des emprunts et les écritures de reclassement ; 4. La constatation des intérêts courus et non échus sur emprunts ; 5. L'actualisation des emprunts en devises ; 6. L'évaluation et l'amortissement des immobilisations incorporelles ; 7. L'évaluation et l'amortissement des immobilisations corporelles ; 8. La constatation de la production immobilisée ; 9. L'évaluation des placements à long terme et la constatation des provisions ; 10. La constatation des résorptions des charges reportées ; | <ol style="list-style-type: none"> 11. L'évaluation des stocks et la constatation des provisions pour dépréciation ; 12. La justification des comptes clients et la constatation des provisions ; 13. La justification des comptes fournisseurs et l'apurement des fournisseurs débiteurs ; 14. La justification des autres comptes de tiers (Personnel, Etat, Groupe, Divers) ; 15. Les écritures de cut-off : <ol style="list-style-type: none"> a. Les produits à recevoir ; b. les charges à payer ; c. les produits constatés d'avance ; d. les charges constatées d'avance. 16. L'évaluation des placements à court terme et la constatation des provisions ; 17. L'établissement des états de rapprochements bancaires et l'apurement des instances. |
|---|---|

2^{EME} JOURNEE

- | | |
|---|---|
| <p>I. LE TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL TDRF</p> <p>* Résumé des règles fiscales de fond et de forme. * Méthodologie d'élaboration du TDRF :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réintégration des charges non déductibles ; 2. Conseils pratiques pour faire admettre la déductibilité des charges ; 3. La déduction des produits non imposables ; 4. Conseils pratiques pour éviter les surévaluations des produits en cas de contrôle fiscal ; 5. La déduction des provisions (conditions et limites) ; 6. Imputation des reports déficitaires et des amortissements différés ; 7. La déduction des bénéfiques exonérés ; 8. Les réinvestissements physiques ; 9. L'optimisation fiscale ; 10. Les réinvestissements financiers ; 11. Cas particulier des modifications comptables. | <p>II. LA LIQUIDATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les modalités de calcul de l'IS ; 2. L'imputation des acomptes et retenues ; 3. La demande en restitution du report d'IS : <ol style="list-style-type: none"> a. Cas ouvrant droit à la demande de restitution ; b. Délais de prescription ; c. Formalités et procédures à respecter. <p>III. LA PREPARATION DE LA DECLARATION ANNUELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La rédaction de la déclaration annuelle : <ol style="list-style-type: none"> a. Informations obligatoires et informations facultatives ; b. Défalcation de la perte fiscale en amortissements différés et reports déficitaires ; 2. L'établissement de la liasse fiscale : <ol style="list-style-type: none"> a. Documents de base et documents relatifs aux dégrèvements ; b. Sanctions en cas de non dépôt des documents exigés. |
|---|---|

3^{EME} JOURNEE :

- | | |
|--|--|
| <p>I. L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les outils de préparation des états financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Impératif de célérité de la préparation ; - Régularisation des produits et des charges ; - Les inventaires physiques ; - L'amortissement des immobilisations ; - Détermination des variations des stocks. 2. L'établissement du bilan ; 3. L'établissement de l'état de résultat : <ol style="list-style-type: none"> a. Selon le modèle autorisé ; b. Selon le modèle de référence. 4. L'établissement de l'état des flux de trésorerie : <ol style="list-style-type: none"> a. Selon le modèle autorisé ; b. Selon le modèle de référence. 5. Les notes aux états financiers. | <p>II. LE CONTROLE ET L'ANALYSE DES ETATS FINANCIERS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les contrôles de vraisemblance des informations figurant dans les états financiers : <ol style="list-style-type: none"> a. L'analyse par rubrique ; b. L'analyse pluriannuelle ; c. Rapprochement avec des sources non comptables. 2. Les contrôles de cohérence des informations figurant dans les états financiers : <ol style="list-style-type: none"> a. Analyse comparative des ratios de structure financière ; b. Analyse comparative des ratios de liquidité ; c. Analyse comparative des ratios de gestion ; d. Analyse comparative des ratios de rentabilité ; e. Analyse comparative des ratios d'investissement. |
|--|--|

CONCLUSION GENERALE